

Yaoundé, le

11 JAN 2021

COMMUNIQUE-RADIO-PRESSE

Le Directeur Général des Impôts porte à la connaissance des contribuables relevant de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) qu'en application de la législation fiscale en vigueur, leurs impôts et taxes seront dorénavant acquittés exclusivement suivant la procédure de télépaiement.

Il invite par conséquent les contribuables concernés à se rapprocher de leurs établissements de crédit pour la formalité de validation des autorisations permanentes de prélèvement (APP).

La plateforme de télépaiement, *On line Tax Payment (OTP)*, est accessible à l'adresse www.impots.cm et les services de la Direction des Grandes Entreprises se tiennent à la disposition de l'ensemble des contribuables intéressés pour leur apporter l'assistance souhaitée dans la mise en œuvre de cette procédure de paiement.

Le Directeur Général des Impôts compte sur le civisme de tous.

**Le Directeur Général
des Impôts**



Moha Modeste Fatoing

RADIO-PRESS-RELEASE

The Director General of Taxation hereby informs taxpayers under the Large Taxpayers Office (LTO) that, in accordance with the tax legislation in force, their taxes will henceforth be paid exclusively through an electronic payment procedure.

Therefore, the Director General invites the taxpayers concerned to contact their financial establishments, if necessary, for the approval formality of Permanent Debit Authorizations (PDA).

The electronic payment platform, Online Tax Payment (OTP), is accessible at the website www.impots.cm and the services of the Large Taxpayers Office are available to provide the desired assistance in the implementation of this payment procedure to taxpayers.

The Director General of Taxation counts on the compliance of all and sundry.



**Le Directeur Général
des Impôts**

Mopis Modeste Foleing